



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 17 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 juillet 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 juillet 2017, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 17 juillet 2017 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

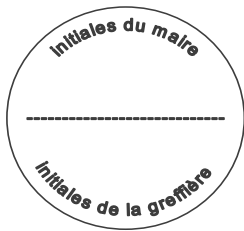
Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-274)
- 2° Adoption du règlement numéro 641 décrétant une dépense de 285 624 \$ et un emprunt de 214 218 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du rang du Petit-Bois
- 3° Adoption du règlement numéro 642 amendant le règlement numéro 629 sur la tarification des services (2017)
- 4° Adoption du règlement numéro 643 amendant le règlement numéro 576 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises
- 5° Appel d'offres public – services professionnels pour la confection des plans et devis – avenue Dalcourt
- 6° Octroi du contrat à Centre du camion S.F. inc. et Marcellin Diesel inc. - réparation machinerie lourde 2017-2019
- 7° Demande collective – Politique Familles-Aînés 2015-2017
- 8° Appel d'offres public – travaux de stabilisation des berges site d'enfouissement Chacoura
- 9° Représentation – tournoi de golf du Club Optimiste de Louiseville

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____



En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 14^e jour du mois de juillet 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

2017-274

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 17 juillet 2017 à 13 h 30 avec l'ajout du point suivant :

10^o Transaction employé 73-0034

2017-275

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 641 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 285 624 \$ ET UN EMPRUNT DE 214 218 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DU PETIT-BOIS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2017-201 à la séance ordinaire du 12 juin 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 par la résolution 2017-255;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

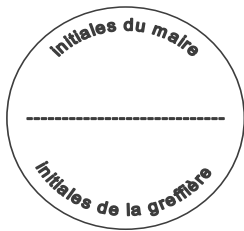
POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 641 décrétant une dépense de 285 624 \$ et un emprunt de 214 218 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du rang du Petit-Bois.

2017-276

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 629 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES (2017)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2017-181 à la séance extraordinaire du 15 mai 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 par la résolution 2017-256;



CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 642 amendant le règlement numéro 629 sur la tarification des services (2017).

2017-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 576 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET
D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR CERTAINES
ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2017-202 à la séance ordinaire du 12 juin 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 par la résolution 2017-357;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 643 amendant le règlement numéro 576 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises.

2017-278

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
CONFECTION DES PLANS ET DEVIS – AVENUE DALCOURT**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public de services professionnels pour la confection des plans et devis dans le cadre des travaux de l'avenue Dalcourt;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.



2017-279

**OCTROI DU CONTRAT À CENTRE DU CAMION S.F. INC. ET MARCELLIN
DIESEL INC. – RÉPARATION MACHINERIE LOURDE
2017-2019**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour la réparation de la machinerie lourde 2017-2019 et que les entreprises suivantes ont soumissionné :

- Centre d'entretien du camion S.F. inc.
- Marcellin Diesel inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 17 juillet 2017 à 11 h 05 selon le taux horaire suivant :

Soumissionnaire	Taux horaire	Taux horaire taxes incluses
Centre d'entretien du camion S.F. inc.	59,00 \$	67,84 \$
Marcellin Diesel inc.	59,00 \$	67,84 \$

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires sont arrivés ex-æquo;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec les deux soumissionnaires, ces derniers ont préféré ne pas effectuer de tirage au sort pour déterminer lequel obtiendra le contrat, mais plutôt de se partager la réparation de la machinerie lourde de la façon suivante :

- Machinerie du Service sécurité incendie : Centre d'entretien du camion S.F.
- Machinerie du Service des travaux publics : Garage Marcellin Diesel inc.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

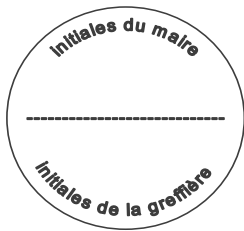
QUE le contrat relativement à la réparation à l'heure de la machinerie lourde et des camions affectés au Service sécurité incendie, soit octroyé au Centre d'entretien du camion S.F. au taux horaire de 59,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le contrat relativement à la réparation à l'heure de la machinerie lourde et des camions affectés au Service des travaux publics, soit octroyé à Marcellin Diesel inc. au taux horaire de 59,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les contrats soient octroyés pour la période du 17 juillet 2017 au 8 juillet 2019;

QUE les directeurs du Service sécurité incendie et du Service des travaux publics soient autorisés à donner suite à la présente résolution;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les contrats pour donner plein effet à la présente résolution.



2017-280

DEMANDE COLLECTIVE – POLITIQUE FAMILLES-AÎNÉS 2015-2017

CONSIDÉRANT l'expérience positive qui résulte de la Politique Familles-Aînés 2015-2017 de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il est bénéfique de se regrouper afin de favoriser une meilleure synergie et une meilleure cohésion des actions dans une optique d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a mis en place un programme de soutien financier et technique afin de soutenir le milieu municipal dans l'élaboration ou la mise à jour des Politiques et plans d'action « aînés » et que la MRC de Maskinongé est admissible à l'option B – demande sur une base collective, volet mise à jour;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER que la MRC de Maskinongé dépose une demande de soutien collective afin d'obtenir le programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018 et que cette dernière coordonne la réalisation de la mise à jour de la Politique Famille-Aînés 2015-2017 ainsi que des plans d'action qui en découlent;

QUE madame Murielle Bergeron Milette soit désignée personne élue responsable des questions familles-aînés.

2017-281

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES
SITE D'ENFOUISSEMENT CHACOURA**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour les travaux de stabilisation des berges de l'ancien site d'enfouissement Chacoura;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

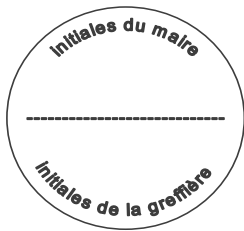
QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

2017-282

**REPRÉSENTATION – TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE
DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Louiseville organise un tournoi de golf, et ce, le samedi 29 juillet 2017, au Club de golf de Louiseville;

POUR CE MOTIF,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE mesdames Françoise Hogue Plante et Murielle Bergeron Milette et messieurs Yvon Deshaies, Jean-Pierre Gélinas, Charles Fréchette et Gilles A. Lessard soient autorisés à participer au tournoi de golf du Club Optimiste de Louiseville, le samedi 29 juillet 2017 au Club de golf de Louiseville;

QUE toutes les dépenses relatives à cette activité leurs soient remboursées sur production des pièces justificatives.

2017-283

TRANSACTION EMPLOYÉ 73-0034

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville et l'employé 73-0034 ont convenu d'une entente afin de mettre fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT que cette transaction est permise au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de transaction à intervenir entre la Ville de Louiseville et cet employé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec les termes de cette entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE Madame Marie-Claude Loyer, présidente du comité de direction par intérim et Monsieur Yvon Deshaies, maire, soient autorisés à signer la transaction et quittance pour et au nom de la Ville de Louiseville et tous les autres documents nécessaires, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 15 h 35.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE